

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
4-12 SADRAC

Affaire :	Phase :	Echelle :
24-12e	PROJET	1/ 5 000°
PROJET DE PLUI ARRÊTÉ par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUI soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du au	PLUI APPROUVÉ par délibération du Conseil Communautaire LE :



Agence
MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

38 quai Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agencemetaphore.fr

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

▲ Espace Boisé Classé

Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de/l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- ▲ Patrimoine bâti
- ▲ Petit patrimoine
- ▲ Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- ▲ Patrimoine bâti
- ▲ Entité boisée

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de/l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- ▲ Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
- ▲ Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- ▲ Secteur soumis à des risques carrière
- ▲ Secteur soumis à des risques d'inondation

Autres Dispositions Réglementaires

- Changement de Destination
- ▲ Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- ▲ Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
- ▲ Emplacement réservé
- ▲ Servitude de mixité sociale
- ▲ Périmètre OAP

Autres indications

- ▲ Constructions non encore cadastrées

